

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2014

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Gabriel Laumosne, Frédéric Henriot (à partir de 20h45), Isabelle Ladousse, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charoussset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard	pouvoir à David Ros
Alexis Foret	pouvoir à Isabelle Ladousse
Claude Thomas-Collombier	pouvoir à Didier Missenard
Yann Ombrello	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Frédéric Henriot (jusqu'à 20h45)	pouvoir à Véronique France-Tarif
Raymond Raphael	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	27
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Stéphane Charoussset est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2014-112 - EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS DUBREUIL ET ILOT DES COURS PAR UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D’AFFERMAGE : CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DES TARIFS

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **Décide** de désigner la société URBIS PARK comme délégataire du service public pour l’exploitation et la gestion des parcs de stationnement couverts Dubreuil et Ilot des Cours.
- **Approuve** le projet de convention de délégation de service public.
- **Approuve** les tarifs indiqués en annexe au projet de convention.
- **Précise** que, conformément à l’article 17 de la convention précitée, les tarifs applicables sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année par l’application d’un coefficient K donné par la formule :
$$R = R_0 \times K$$

Le coefficient K aura la forme suivante :

$$K = \text{FSD } 3m / \text{FSD } 0$$

FSD 3m : dernier indice connu au mois de l’indexation
FSD 0 : dernier indice connu au 19 septembre 2014, date de prise d’effet du contrat
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public et toutes les pièces afférentes à ce dossier avec la société URBIS PARK, pour une durée de 5 ans à compter du 19 septembre 2014.
- **Précise** que la présente délibération fera l’objet d’une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune conformément à l’article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

2014-113 – FINANCES - CONSTITUTION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ, ASCENSEURS, TABLES ELEVATRICES, MONTE-PLATS, PLATEFORME ELEVATRICE POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE, DE PROTECTION Foudre ET DES SYSTEMES DE CLIMATISATION

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive d’un groupement de commandes entre la commune d’Orsay et le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la ville d’Orsay pour la vérification périodique des installations électriques, gaz, ascenseurs, tables élévatrices, monte-plats, plateforme élévatrice pour personne à mobilité réduite, de protection foudre des systèmes de climatisation, désignant la commune d’Orsay comme coordonnateur.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2014-114 – FINANCES - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, perçue par le SIGEIF en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à compter des impositions dues au titre de l'année 2015, est reversée à la commune à hauteur du pourcentage maximal légalement prévu ou, à défaut de plafond légal, à hauteur de 99 % du produit perçu sur le territoire de la commune, conformément à la délibération concordante prise par le SIGEIF.
- **Dit** que le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

2014-115 – FINANCES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU NETTOYAGE DES VITRERIES

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux membres représentant le conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes relatif au nettoyage des vitreries :

- . **M. Rousseau** : délégué titulaire
- . **Mme Caux** : délégué suppléant

2014-116 - DIRECTION DE L'ENFANCE - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) 2015-2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander le renouvellement d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à signer tous les documents y afférents.

2014-117 - DIRECTION DE L'ENFANCE - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY (CESFO)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay.
- **Précise** que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

2014-118 – URBANISME - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE – QUARTIER DE CORBEVILLE – VEILLE PROSPECTIVE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mme Parvez, M. Raphael, M. Redouane), 4 abstentions (M. Roche, Mme Danhiez, M. Charoussset, M. Bernert) :

- **Approuve** les termes de la convention d'intervention foncière.
- **Autorise** le Maire à signer cette convention d'intervention foncière.

2014-119 – URBANISME - SIGNATURE DE LA CHARTE ECO-QUARTIERS

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions (Mme Parvez, M. Raphael) :

- **Autorise** le Maire à signer la Charte Eco-Quartiers.

2014-120 – URBANISME - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SITE DU « BUISSON-OUEST » - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION 2014-69

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (M. Charoussel, M. Roche, Mme Parvez, M. Raphael, M. Redouane), 2 abstentions (M. Bernert, Mme Danhiez) :

- **Rapporte** la délibération 2014-69 – Urbanisme – Instauration d'un périmètre d'étude sur le site du « Buisson-Ouest » du 21 mai 2014.
- **Décide** de créer un périmètre d'études d'aménagement sur les parcelles cadastrées AE 171, AE 172, AE 179, AE 180, AE 183, AE 386, AE 519, AE 526, AE 527, AE 571, AE 573, AE 574, AE 575, AE 646, AE 690, AE 691, AE 693, AE 694, AE 695, AE 764 et AE 765.
- **Approuve** le plan périmétral correspondant.
- **Précise** que les demandes d'autorisation et d'utilisation des sols dans ce périmètre pourront faire l'objet d'une déclaration de sursis à statuer conformément à l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme.
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

2014-121 – CULTURE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs des salles de cinéma Jacques Tati applicables aux usagers à compter du 1^{er} octobre 2014.

La séance est levée à 22 heures

Orsay, le - 4 SEP. 2014

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : - 4 SEP. 2014

